

CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ :

RCA21 22007 : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES (RCA10 22015) POUR PERMETTRE DE DÉROGER À LA NORME DE STATIONNEMENT MINIMUM ET MODIFIER LES CONDITIONS D'APPROBATION D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE (DOSSIER 1218677004)

PRENEZ AVIS que, à la suite de l'adoption du projet de règlement indiqué ci-dessus lors de sa séance ordinaire du 7 juin 2021, le conseil d'arrondissement tiendra une consultation publique écrite jusqu'au **29 juin 2021**, en conformité avec les arrêtés ministériels en vigueur et la résolution CA21 2200188.

Ce projet de règlement vise à réviser les dispositions qui ne peuvent pas faire l'objet d'une dérogation mineure, en excluant le nombre minimal d'unités de stationnement pour la classe d'usage « Habitation » ainsi qu'à réviser les conditions à respecter pour accorder une dérogation mineure, en retirant la condition relative à l'impossibilité, pour le requérant, de se conformer aux dispositions des règlements visés.

Le sommaire décisionnel, le projet de règlement ainsi qu'une présentation expliquant le projet de règlement et les conséquences de son adoption sont accessibles sur le site internet de l'arrondissement dont l'adresse est : montreal.ca/articles/consultations-ecrites-dans-le-sud-ouest

Le sommaire décisionnel ainsi qu'une présentation expliquant le projet de règlement et les conséquences de son adoption sont accessibles sur le site internet de l'arrondissement dont l'adresse est : montreal.ca/articles/consultations-ecrites-dans-le-sud-ouest

Toute personne peut transmettre ses commentaires ou questions par écrit relativement à ce projet de règlement jusqu'au **29 juin 2021** de la manière suivante :

- par la poste, à la Division du greffe de l'arrondissement du Sud-Ouest, 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal (Québec) H4C 2K4;
- en écrivant un courriel à l'adresse : greffesud-ouest@montreal.ca;
- en complétant le formulaire sur le site : montreal.ca/articles/consultations-ecrites-dans-le-sud-ouest.

Si la demande est transmise par courrier, elle doit être obligatoirement reçue à l'adresse mentionnée au plus tard le **29 juin 2021** pour être considérée, et ce, indépendamment des délais postaux.

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'une adresse courriel ou un numéro de téléphone afin qu'il soit possible de la contacter facilement. L'objet du projet concerné doit également être mentionné.

Fait à Montréal, le 14 juin 2021.

Le secrétaire d'arrondissement,
Sylvie Parent, notaire